



LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-
N° 47/2023
 Page 1/2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin, à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 24

Date de convocation du Comité : 20 juin 2023

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	RIVIERE Marilyse		Syndicat de Bassin Orbieu Jourres
	BOYER-CORCUFF		SIAH Corbières Maritimes
	VERGNES Magali		Conseil Départemental 11
	VIEU Brigitte		SIAH Fresquel
Messieurs	MÉNASSI Eric		SM Aude Centre
	DEMANGEOT François		SIAH Fresquel
	AZAIS DE VERGERON Gilles		SIAH Fresquel
	DEDIES Daniel		Conseil Départemental 11
	JAMMES Michel		SB Berre et Rieu
	BARDIES Pierre		SMAH Haute Vallée de l'Aude
	ARAGOU Christian		SMAH Haute Vallée de l'Aude
	BELART Xavier		Syndicat Mixte du Delta de l'Aude
	CARALP Alain		Syndicat Mixte du Delta de l'Aude
	POLARD Pierre		Syndicat Mixte du Delta de l'Aude
	GUICHOU Jean Régis		SMAH Haute Vallée de l'Aude
	MAGRO Christian		SM Aude Centre
	FABRE Alain		SM Aude Centre
	BARTHES Jean Pierre		SM Aude Centre
COSTE Alain		Syndicat de Bassin Orbieu Jourres	
TITULAIRES REPRESENTES :			
Madame	MATEILLE Séverine (CD11)	représentée par	LARRUY Marie-Ange
	VERGE Jean Luc (SIAH Fresquel)	représenté par	DIMON Jacques
	IZARD Alain (SB Berre et Rieu)	représenté par	MONTLAUR Jean Claude
	FAURAN Jean Paul ((SIAH Corbières Maritimes)	représenté par	PUJOL Michel
	RIO Jean-Louis (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard

M. Jean Régis GUICHOU a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE LA MISE EN PLACE DE STATIONS PLUVIOMETRIQUES

Le SMMAR intègre dans son outil de suivi hydrologique de la vallée de l'Aude et ses affluents, le maximum d'informations issues des outils de mesures gérés par les différents partenaires (État, Collectivités Locales, EDF, ASA, etc.), mais également ses propres stations de mesures.

Ces données sont utilisées pour connaître en quasi-temps réel le volume des précipitations et le comportement hydrologique des principales rivières. Ces informations sont une aide à la décision auprès des différents acteurs de la gestion de crise (Sécurité civile, DDTM, SMMAR, Collectivités territoriales, ASA, etc.)

Les stations du SMMAR sont installées sur le domaine public ou privé, par convention.
Cf en annexe.

Prochainement, deux nouvelles stations vont être installées à :

- Domaine d'Aussières situé sur la commune de Narbonne
- Commune de Montréal

Le Comité Syndical ouï l'exposé et à l'unanimité des voix :

AUTORISE le Président à signer toutes conventions « autorisant l'accès et l'occupation de parcelles strictement nécessaire à l'exploitation des équipements de mesures et de définir les modalités de partenariat et d'engagement réciproques entre les parties »

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.*



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr